

## Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008

### La gestion des matières résiduelles dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

- Introduction
- Les principes d'action
- Une vue d'ensemble des résidus au Québec
- Les objectifs
- La région de l'Abitibi-Témiscamingue
- Les moyens d'élimination
- Les efforts de mise en valeur des résidus
- Les enjeux régionaux
- Conclusion

### Introduction

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*<sup>1</sup> nous convie à relever le défi d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. Il vise à doter le Québec de moyens modernes et efficaces pour réduire le gaspillage des ressources naturelles tout en contribuant à son développement social et économique par la mise en valeur de plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. D'autre part, la mise en œuvre des actions du Plan renforcera, tant pour les personnes que pour l'environnement, la sécurité des activités nécessaires pour l'élimination des 1,2 million de tonnes de résidus ne pouvant être mis en valeur. Le gouvernement du Québec partage ces deux objectifs fondamentaux avec les organisations municipales, les entreprises, les groupes environnementaux et l'ensemble des Québécois et des Québécoises.

Les actions proposées par le Plan d'action québécois visent la planification de la gestion des matières résiduelles à l'échelle des municipalités régionales de comté et des communautés urbaines, la participation pleine et entière des citoyens, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le domaine de la mise en valeur, l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources et le renforcement de la sécurité des activités d'élimination.

Dans toutes les municipalités du Québec, le succès du Plan d'action québécois repose, en premier lieu, sur une planification concertée des programmes locaux de récupération et de cueillette des résidus ainsi que sur la mise en place et l'exploitation en commun des infrastructures régionales de mise en valeur, de traitement et d'élimination des résidus.

Le bilan de la gestion des matières résiduelles dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue se veut un outil d'information à l'intention de tous les citoyens, qu'ils soient élus, gens d'affaires, exploitants ou responsables d'un ménage. D'ici quelques mois, tous seront appelés à participer à l'élaboration ou à la mise à jour d'un plan de gestion des résidus à l'échelle des municipalités régionales de comté, des communautés urbaines ou de leur regroupement tel que le propose le Plan d'action.



### Les principes d'action

Les actions proposées par le Plan d'action québécois reposent sur cinq principes fondamentaux qui devront également se refléter dans les plans municipaux de gestion des matières résiduelles.

#### Les 3RV-E

À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles.

#### La responsabilité élargie des producteurs

Les fabricants et les importateurs de produits assument une grande partie de la responsabilité des effets environnementaux de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, y compris les effets en amont inhérents aux choix des matériaux composant le produit, les effets du processus de fabrication ou de production comme tel et les effets en aval résultant de l'utilisation et de la mise au rebut des produits<sup>2</sup>.

### La participation des citoyens et des citoyennes

La participation des citoyens et des citoyennes à l'élaboration et au suivi des moyens mis en place pour assurer une gestion écologique des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs. Pour cette raison, les citoyens et les citoyennes doivent avoir accès à de l'information pertinente sur le sujet ainsi qu'aux tribunes appropriées dans le cadre des processus menant les autorités à la prise de décision.

### La régionalisation

C'est à l'échelle d'une municipalité régionale de comté ou d'une communauté urbaine, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales, que se prennent les décisions quant au choix des moyens et à leur mise en oeuvre.

### Le partenariat

En assumant son rôle, sa mission et sa part de responsabilité, chaque intervenant contribue à mettre en place de façon cohérente, concertée et complémentaire les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et ce, en collaboration avec les autres intervenants qui agissent de même.

## Une vue d'ensemble des résidus au Québec

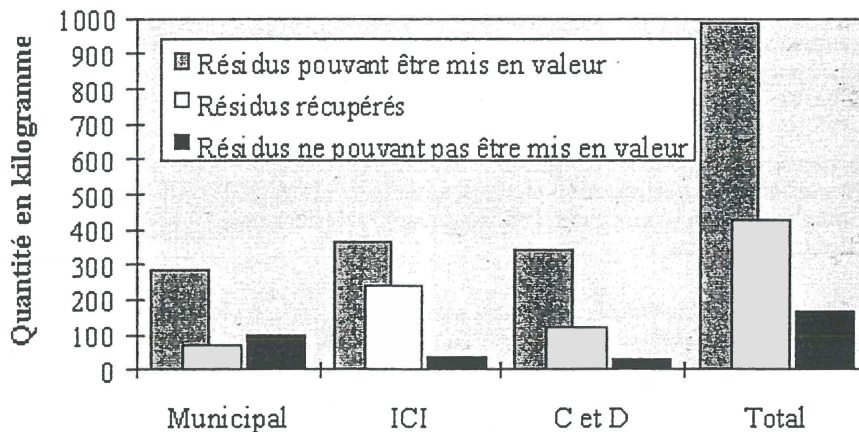


Figure 1: Quantité moyenne *per capita* de résidus générés et récupérés, par année, au Québec.

En 1996, le Québec a généré 8,3 millions de tonnes de matières résiduelles<sup>3</sup> provenant à peu près également de trois grands secteurs, soit les municipalités<sup>4</sup>, les industries, les commerces et les institutions (ICI) et l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (C et D). Ceci équivaut à 1150 kilogrammes de résidus pour chaque Québécois et Québécoise, soit une augmentation de 15 % par rapport à 1988. Un peu plus de 3 millions de tonnes de résidus ont été récupérées et réintroduites dans les circuits de production tandis que 5,3 millions de tonnes ont été éliminées, comparé à 5,7 millions de tonnes en 1988.

### Les objectifs

L'utilisation durable des ressources naturelles repose, entre autres, sur une meilleure gestion

des ressources que sont les matières résiduelles. Le Plan d'action québécois propose ainsi des mesures qui visent à mettre en valeur plus de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles récupérables annuellement. Cet objectif pourra être atteint seulement si tous les secteurs de la société y contribuent. Ainsi, des objectifs de récupération pour chaque secteur et pour chaque matière ont été fixés.

#### Dans les municipalités :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- 50 % du textile ;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses.

#### Dans les industries, les commerces et les institutions :

- 85 % des pneus<sup>5</sup> ;
- 95 % des métaux et du verre ;
- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois ;

- 60 % de la matière putrescible.

#### Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

Ces objectifs porteront la quantité de matières mises en valeur de 3 086 590 tonnes aujourd'hui à 4 793 000 tonnes en l'an 2008. À terme, le seul résidu qui devrait être éliminé serait le déchet ultime, soit celui issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur de toutes les matières résiduelles.

D'autre part, il faut s'assurer de la sécurité des activités d'élimination tant pour les personnes que pour l'environnement. C'est d'ailleurs le second objectif fondamental poursuivi par ce Plan d'action.



### La région de l'Abitibi-Témiscamingue

#### Présentation de la région

Située à l'extrême ouest du Québec et partie intégrante du Bouclier canadien, la région de l'Abitibi-Témiscamingue, d'une superficie de 65 400 km<sup>2</sup>, soit 4,3 % du territoire québécois, est caractérisée par un relief assez uniforme, parsemé de nombreux lacs. Elle est habitée par environ 152 000 personnes.

L'Abitibi-Témiscamingue compte 85 municipalités réparties dans cinq municipalités régionales de comté (MRC). La plupart des municipalités ont moins de 500 habitants et les villes de Ville-Marie, La Sarre, Amos, Val-d'Or et Rouyn-Noranda, chefs-lieux des MRC, regroupent près de 50 % de la population régionale.

DIVISION ADMINISTRATIVE	POPULATION (1997)
MRC Témiscamingue	17 344
MRC Abitibi-Ouest	23 571
MRC Abitibi	24 838
MRC Vallée-de-l'Or	43 475
MRC Rouyn-Noranda	42 638

L'économie régionale est peu diversifiée et repose principalement sur l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse, l'exploitation minière et l'agriculture. L'activité minière est surtout concentrée dans les zones de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or. L'exploitation forestière, bien que moins importante dans le secteur de Rouyn-Noranda, touche l'ensemble de la région. Les principales zones agricoles se trouvent au Témiscamingue et dans les environs de La Sarre.

#### Les principaux intervenants

À l'exception de la ville d'Amos qui confiait, en 1987, la gestion complète de ses matières résiduelles à une entreprise privée, les autres municipalités cèdent généralement la collecte des matières résiduelles domestiques, et des résidus des commerces, des entreprises ou des institutions installés sur leur territoire à l'entreprise privée ; elles conservent toutefois la gestion des lieux d'élimination. Six entreprises utilisent leur propre dépôt en tranchée pour l'élimination des matières résiduelles qu'elles génèrent.



#### Les moyens d'élimination

L'Abitibi-Témiscamingue ne reçoit aucune matière résiduelle de l'extérieur de son territoire et les résidus générés en région, à

l'exception des boues de fosses septiques (BFS), sont éliminés à l'intérieur des limites de chaque MRC.

Parmi les 68 lieux d'élimination de matières résiduelles disséminés sur le territoire, on retrouve deux lieux d'enfouissement sanitaire (LES), un dépôt de matériaux secs, deux dépotoirs illégaux et 63 dépôts en tranchée. Le grand nombre de dépôts en tranchée s'explique par la faible population des municipalités du territoire et par les cas d'exception, prévus au *Règlement sur les déchets solides*, pour les municipalités de Témiscaming, Ville-Marie et Senneterre, qui comptent chacune plus de 2 000 habitants.

Les lieux d'enfouissement sanitaire							
Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Nombre de municipalités desservies	Population desservie	Procédé et équipements particuliers
	autorisé	complété	annuel				
<b>Ville de La Sarre</b>							
1988	418 000	33 %	*	2012	1	9 000	Terrain imperméable, bassins de traitement
<b>Ville de Val-d'Or</b>							
1992	424 080	51 %	28 400	2004	4	34 000	Atténuation naturelle, bassin de stabilisation

\* Non disponible

La remise en végétation déficiente des cellules fermées est le principal problème rencontré au LES de La Sarre tandis que le recouvrement déficient des résidus et le traitement inadéquat des eaux du bassin de stabilisation des eaux de surface sont parfois constatés au LES de Val-d'Or.

Le seul dépôt de matériaux secs de la région, propriété de la ville de Val-d'Or, est en exploitation depuis 1992. Déjà à un peu plus de 50 % de sa capacité totale, le dépôt devra fermer en 2004.

L'usine de tri-compostage Contrex inc. d'Amos devait, dès le départ, récupérer les matières recyclables et faire du compost à partir de résidus fermentescibles broyés. Toutefois, le procédé de compostage n'a jamais été mis en place et l'entreprise s'est contentée d'entasser, sur place, les résidus broyés, contrevenant au *Règlement sur les déchets solides*. Après diverses procédures et le dépôt de chefs d'accusation en octobre 1995, le ministère de l'Environnement et de la Faune a obtenu deux ans plus tard une ordonnance de la Cour du Québec, qui exige la restauration du site d'ici la fin de l'an 2000. La municipalité d'Amos compte mettre fin aux activités de l'usine Contrex dès qu'elle aura aménagé son nouveau lieu d'enfouissement sanitaire. Entre temps, l'entreprise Contrex poursuit, sans permis d'exploitation, la récupération sommaire du papier, du carton, du verre et des métaux, et l'accumulation des autres résidus à l'air libre.

Les pourvoyeurs, situés dans des zones quasi inhabitées ou inaccessibles par route, éliminent leurs résidus dans des fosses à déchets. Une trentaine de ces fosses sont autorisées par le ministère de l'Environnement et de la Faune sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

La région compte toujours deux dépotoirs. La ville Rouyn-Noranda, poursuivie et condamnée en 1992, reçoit toujours dans son dépotoir une partie de ses résidus et ceux de quatre autres municipalités. Quant au dépotoir d'Amos, il reçoit occasionnellement des résidus d'origine commerciale.

La région dispose de trois lieux de traitement et d'élimination de boues de fosses septiques. Un de ces lieux est géré par la MRC Abitibi-Ouest, un autre, situé sur le territoire de la MRC Rouyn-Noranda, est exploité par une entreprise privée tandis que le parc à résidus miniers East Sullivan est le site d'une expérience de réhabilitation au moyen de boues compostées.

### Les principaux projets d'élimination

Entre l'adoption de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets*, qui soumet les projets d'élimination à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et l'entrée en force du moratoire, le 1<sup>er</sup> décembre 1995, seule la ville d'Amos a présenté un projet de lieu d'enfouissement sanitaire au ministère de l'Environnement et de la Faune. Ce lieu aurait une capacité totale de 600 000 tonnes et une durée de vie utile de 20 ans. Une version préliminaire de l'étude

d'impact est présentement déposée auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune qui en étudie la recevabilité avant que le ministre ne la rende publique.

## Les efforts de mise en valeur des résidus

La réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation sont des moyens qui permettent de réduire de façon très nette la quantité de résidus envoyés à l'élimination.

Le portrait qui suit, sans être exhaustif, donne un aperçu des efforts déployés en matière de réduction et de mise en valeur des résidus dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

### Les résidus recyclés

Jusqu'en 1995, la récupération aux fins de recyclage de matières résiduelles est peu développée en Abitibi-Témiscamingue. L'entreprise sans but lucratif Les Transformeurs récupère alors surtout du papier et du carton, principalement à Rouyn-Noranda et aux environs, ainsi que les palettes de chariots élévateurs de la Fonderie Horne de Noranda inc. pour les transformer en bois d'allumage. L'usine de tri-compostage Contrex inc. récupère une partie des matières recyclables contenues dans les sacs verts de la ville d'Amos ; du tri à la source est implanté à Saint-Mathieu, à Sainte-Gertrude-Manneville et à Landrienne.

En 1995, après s'être dotée d'une politique de gestion intégrée des matières résiduelles, la MRC Rouyn-Noranda implante, la même année, un centre de tri multimatériaux à Rouyn-Noranda et en confie la gestion à l'entreprise Les Transformeurs. Ce centre de tri a permis à la collecte sélective par apport volontaire de prendre son envol en région. À la fin de 1997, 58 municipalités avaient installé des bacs de récupération multimatériaux sur leur territoire. De plus, 18 municipalités des MRC Abitibi et Rouyn-Noranda, dont la ville de Rouyn-Noranda, récupéraient de porte à porte les matières recyclables.

### Les services de collecte sélective dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

	Porte à porte	Apport volontaire	Total
Nombre de municipalités	18	58	76
Population desservie	49 000	80 000	129 000

En 1997, l'implantation d'une déchetterie centrale et d'un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux à côté du centre de tri multimatériaux de Rouyn-Noranda permet la récupération des résidus de matériaux secs, des produits de longue durée et des résidus domestiques dangereux sur le territoire de la MRC Rouyn-Noranda.

D'autres entreprises de récupération et de recyclage sont actives en Abitibi-Témiscamingue. Elles récupèrent essentiellement des matières entreposées au dépôt de matériaux secs de Val-d'Or, des métaux ferreux et non ferreux, des carcasses-automobiles et des électroménagers.

### Les résidus valorisés

Les cendres provenant de l'incinération de résidus forestiers sont utilisées comme amendement dans des projets de valorisation agricole. Par exemple, des agriculteurs des environs de La Sarre utilisent de grandes quantités de cendres produites par Norbord.

### Les boues

Les trois lieux autorisés à recevoir des boues de fosses septiques visent leur mise en valeur à court ou à moyen terme. La MRC Abitibi-Ouest propose l'utilisation des boues compostées dans un projet pilote de valorisation sylvicole. Gérald Harrison inc. traite et composte, à d'Alembert, des boues provenant de la MRC Rouyn-Noranda. Dans la MRC Vallée-de-l'Or, les boues de fosses septiques et les boues de l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Val-d'Or servent, une fois mélangées à des résidus forestiers, à restaurer le parc à résidus miniers East Sullivan, géré par le ministère des Ressources naturelles.

Des agriculteurs de la MRC Abitibi utilisent, dans le cadre de projets pilotes, des boues biologiques issues du système de traitement des eaux usées de Norkraft Quévillon. L'utilisation de telles boues pour restaurer ou remettre en végétation des parcs à résidus ligneux ou des parcs à résidus miniers connaît un essor remarquable depuis un an.

### Les résidus à fort potentiel énergétique

Depuis 1991, on constate un engouement croissant quant à l'utilisation de résidus forestiers à des fins énergétiques. En effet, les usines

de pâtes et papiers de même que plusieurs scieries brûlent des résidus forestiers, dans des chaudières à écorces, pour produire de la vapeur utilisée dans leur procédé industriel. De plus, l'usine de cogénération de huit mégawatts de Tembec inc., seule usine de cogénération de la région, brûle des résidus forestiers, ses boues primaires et secondaires (cette entreprise traite les eaux usées de la ville de Témiscaming) de même que des rebuts de papier et de carton.

### Les pneus hors d'usage

Grâce au Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par Recyc-Québec, chaque région administrative du Québec est desservie par un transporteur accrédité pour assurer la collecte des pneus hors d'usage récupérés auprès de quelque 8000 détaillants québécois (garagistes, concessionnaires d'automobiles, centres de pneus). Les pneus sont acheminés vers des utilisateurs. Le soutien aux entreprises de mise en valeur vise la prise en charge du flux annuel de pneus hors d'usage et, à moyen terme, la disparition progressive des lieux d'entreposage permanents.

Aucun lieu d'entreposage de pneus hors d'usage n'existe dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'entreprise Labrecque Transport inc. d'Amos agit à titre de récupérateur accrédité dans la région. En une année, 155 000 pneus ont été détournés des lieux d'élimination, à partir de 212 points de cueillette.

### Les résidus domestiques dangereux

La ville de Val-d'Or est à sa cinquième collecte annuelle de résidus domestiques dangereux et des intervenants du secteur de Rouyn-Noranda ont organisé une collecte annuelle de ces résidus entre 1990 et 1996, soit avant l'ouverture d'un dépôt permanent à Rouyn-Noranda. Il faut également souligner les initiatives de récupération des résidus domestiques dangereux de certaines chaînes de détaillants tels que les Rona (restes de peinture), les Jean-Coutu et Uniprix (médicaments périmés), et les centres-auto Canadian Tire (batteries d'automobiles et huiles usées).



### Les enjeux régionaux

En 1996, compte tenu du retard de plusieurs municipalités quant à la gestion réglementaire de leurs matières résiduelles, le ministre de l'Environnement et de la Faune a confié au Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue le mandat d'élaborer un plan concerté de gestion des matières résiduelles de la région. Chaque MRC a été invitée à évaluer les efforts à consentir pour diminuer la quantité des déchets à éliminer de 50 % d'ici l'an 2000 et mettre en place des moyens d'élimination adéquats et sécuritaires. L'exercice a amené plusieurs intervenants de la région, dont les groupes écologistes et le Conseil régional de l'environnement, à prendre conscience de la nécessité de positions concertées en cette matière. Dans cette foulée, la MRC Rouyn-Noranda s'est dotée d'une politique de gestion des matières résiduelles et la MRC Abitibi-Ouest, d'un plan de gestion des boues de fosses septiques générées sur son territoire.

Ces premiers outils de planification seront utiles pour la confection des plans de gestion des matières résiduelles que les cinq MRC de la région devront réaliser, en concertation avec leur population respective, pour rencontrer les objectifs du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, l'un des enjeux majeurs du Plan d'action québécois est la disparition, à moyen terme, des dépôts en tranchée situés à moins de 100 km d'un lieu d'enfouissement sanitaire, conformément aux nouvelles exigences réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Faune, ainsi que la réévaluation du droit exceptionnel des municipalités de Senneterre, Témiscaming et Ville-Marie à ce type d'équipement. Compte tenu du nombre de municipalités concernées, la négociation d'ententes intermunicipales à l'échelle locale et à l'échelle des MRC requerra un engagement ferme des élus municipaux à se doter de modes de gestion respectueux de la qualité de l'environnement et compatibles avec le développement durable de la région.

L'implantation de lieux d'enfouissement adéquats, sur tout le territoire, sera facilitée par la mise sur pied de comités de vigilance associés à chacun des lieux d'enfouissement sanitaire. Leur mandat sera d'assurer une meilleure gestion des équipements d'élimination et une participation accrue des citoyens dans la gestion des résidus.

Plus de 80 % de la population étant desservie par la collecte sélective, le défi consiste maintenant à augmenter la participation des citoyens et l'efficacité des systèmes en place. Les municipalités devront, d'ici 2002, développer une expertise qui leur fait actuellement défaut, pour mettre en place des méthodes de récupération et de mise en valeur des résidus verts (herbes et feuilles), que ce soit au moyen du compostage ou d'un autre procédé.

Par ailleurs, dans le but d'augmenter la durée de vie des lieux d'élimination, comme le dépôt de matériaux secs de Val-d'Or et le lieu d'enfouissement sanitaire de La Sarre, les municipalités et les autres intervenants devront, par exemple, privilégier la réutilisation des résidus de béton, d'asphalte et de brique non mélangés comme matériaux de remblai.

Pour sa part, l'entreprise privée, de plus en plus active dans la valorisation de ses résidus à fort potentiel énergétique, devrait contribuer d'avantage à la mise en application des plans de gestion intégrée des matières résiduelles, proposés par les intervenants municipaux.

## Conclusion

En Abitibi-Témiscamingue, le bilan de la gestion des matières résiduelles démontre que les organismes municipaux et les entreprises ont accéléré, au cours des dernières années, la mise en place d'outils permettant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. La population a également été mise à contribution ; elle a dû modifier ou acquérir certaines habitudes de consommation et de récupération de ses résidus. Elle apprend à jeter autrement.

Le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* vise l'amélioration de notre performance environnementale au moyen de la concertation, du partenariat, d'un meilleur partage des responsabilités et de la mobilisation de l'ensemble des Québécois et des Québécoises en vue d'une gestion responsable et durable des matières résiduelles. Il revient aux municipalités, au sein de leur municipalité régionale de comté ou de leur communauté urbaine, d'associer tous les intervenants à l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, rencontrant les objectifs fixés en vue de la préservation de notre qualité de vie et de celle de nos enfants.

Pour toute information supplémentaire sur le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, vous pouvez communiquer avec les services d'accueil et de renseignements du Ministère ou avec la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

---

<sup>1</sup> Les termes « matières résiduelles » ou « résidus » utilisés dans le Plan d'action québécois désignent toute matière ou tout objet périmés, rebutés ou autrement rejetés par les ménages québécois, les industries, les commerces et les institutions, à l'exception des matières dangereuses générées par les industries, les commerces et les institutions, des déchets biomédicaux et des résidus de fabriques de pâtes et papiers.

<sup>2</sup> *Responsabilité élargie des producteurs (REP) dans les pays de l'OCDE phase 1*, 1996. Organisation de coopération et de développement économique, Paris. Ta.88550 - 01.02.96 - 10.05.96

<sup>3</sup> Les chiffres cités dans ce document proviennent d'une collecte de données réalisée en 1996 par Collecte sélective Québec, Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ils ne comprennent pas les boues d'épuration.

Le secteur municipal représente les résidus générés par les ménages québécois.

<sup>5</sup> Les pneus hors d'usage proviennent tout autant des consommateurs (municipal) que de l'industrie, des commerces et des institutions. Ils ont été regroupés sous la catégorie ICI afin de simplifier la présentation.